

## ANNEXE 2

*Cette annexe est appelée à évoluer sur la forme, le fond ainsi qu'en termes de rubriques à considérer*

### Synthèse d'informations - DJIBOUTI

<b>Traité d'Ottawa (date d'entrée en vigueur)</b>	1 <sup>er</sup> mars 1999
<b>Convention Contre les Armes Classiques (CCAC)</b>	Partie, exceptés Protocole II amendé et Protocole V
<b>Législation nationale de mise en œuvre du Traité d'Ottawa</b>	11 mars 2006
<b>Dernier rapport « Article 7 » remis</b>	25 janvier 2005
<b>Article 4 (destruction des stocks)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date limite : 1<sup>er</sup> mars 2003</li> <li>• Réalisé : 2 mars 2003 (1118 mines détruites)</li> </ul>
<b>Article 3 (mines conservées)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initialement : 2 996</li> <li>• Fin 2004 : 2 996 (pour instruction)</li> </ul>
<b>Type de pollution pyrotechnique</b>	Pollution résiduelle à base de mines antipersonnel et munitions non explosées
<b>Estimation de la superficie polluée</b>	Estimation : 40080 m <sup>2</sup> déminés
<b>Article 5 (déminage des zones polluées)</b>	Date limite : 1 <sup>er</sup> mars 2009
<b>Probabilité de respect des échéances</b>	Importante (mine free depuis la fin du déminage de La Doudah)
<b>Mise en place d'une autorité nationale</b>	Non
<b>Mise en place d'un Centre de lutte antimines</b>	Centre National de déminage (CLAM)
<b>Niveau d'avancement dans la mise en place de Normes nationales de lutte antimines</b>	SOP conformément aux NILAM
<b>Niveau de développement du système IMSMA</b>	Cellule d'info-management (cellule d'information basée sur les données)
<b>Capacité d'Education au Risque des Mines</b>	Cellule de sensibilisation basée sur l'éducation au risque des mines (distribution de tee shirts, posters et n° tel du Centre)
<b>Avancée des activités de déminage</b>	Destruction de munitions non explosées dans le cadre d'activités de dépollution ponctuelle
<b>Victimes de mines/REG</b>	0 (2006) ; 3 blessés (2005) – bilan de 1997 à 2000 (30 morts et 89 blessés, 13 véhicules détruits)
<b>Détail des victimes</b>	Notre gouvernement a pris en charge les victimes, c'est-à-dire logé et suivi de près.

<b>Estimation des survivants de mines/REG</b>	89 survivants
<b>Services disponibles dans le cadre de l'assistance aux victimes</b>	Pa s d'information
<b>Financement des actions de lutte antimines</b>	Il n'y a plus aucun financement depuis le départ du représentant de RONCO
<b>Principales évolutions récentes</b>	Formation d'une dizaine de démineurs. Recyclage tous les six mois.